Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_94-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 juillet à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 03/07/2026 — Nombre de présents : 12
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : SIMON Alexandra, CHALOPIN Christèle et DAVAL Sylvain
Pouvoir de SIMON Alexandra à DESPAS Elodie, CHALOPIN Christèle à POSTE Olivier et DAVAL Sylvain à LAGRÉE Bertrand

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.07.94 Délibération portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;
Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de **Fougères Agglomération** par **délibération 2026.150** en date **du 8 juin 2026** ;
Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner **1 délégué titulaire et 1 suppléant pour siéger au sein de la CLECT ;**

Considérant la candidature de Olivier POSTE en tant que titulaire ;

Considérant la candidature de Nelly TALVA en tant que suppléant ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- DE DÉSIGNER en qualité de représentant de la commune de Mellé au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : **Olivier POSTE titulaire et Nelly TALVA suppléant.**

- DIT que la présente délibération sera notifiée à **Fougères Agglomération.**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_94-DE

Fait et délibéré en séance
Le 09/07/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

2026.07.94